

DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION
AU TITRE DE L'ACQUISITION DE MATERIEL SPORTIF, PÉDAGOGIQUE,
D'ENTRAÎNEMENT ET INFORMATIQUE

Depuis le 01 janvier 2023, le mandatement se fait en une seule fois

Le Président,

VU la décision du Département de l'Isère en date duallouant à l'association (nom de l'association) une subvention de € pour l'achat de

CERTIFIE que l'acquisition de matériel sportif a été exécutée conformément aux copies des factures acquittées, des factures simples accompagnées des relevés de compte bancaire ou postal de l'association ci-jointes à ma demande, pour un **montant total de factures** de €.

Fait à,

Le

Le Président de l'association,
(*Tampon de l'association et signature*)

Pour information : le versement de la subvention se fait sur le total des factures transmises, en fonction du taux attribué.

Information pour le versement de la subvention

Pour un paiement par chèque, carte bancaire ou virement bancaire :

Il faut renvoyer les documents suivants à Mme Coralie Legrain par mail :

coralie.legrain@isere.fr

- Demande de versement de subvention dûment compléter et signer.
- Factures acquittées au nom du club.
- Relevé de compte bancaire au nom du club sur lequel apparaît le ou les dépenses.
- RIB